



# Liste des 12 mentions obligatoires du règlement INCO

	Critères à vérifier sur son étiquette produit	Présent sur l'étiquette ?
1	<p><b>La dénomination légale de vente (différent du nom de fantaisie du produit)</b>  <i>Ex : Mini roulé au chocolat = nom de fantaisie</i>  <i>Mini génoise fourrée au chocolat = dénomination légale de vente</i></p>	
2	<p><b>La liste des ingrédients (précédée de la mention : « liste des ingrédients »)</b>  <i>Les ingrédients doivent figurer dans l'ordre décroissant d'importance pondérale au moment de leur mise en œuvre</i>  <i>Ex du jus de fruits : Orange, Ananas, citron : signifie qu'il y a en quantité plus d'orange, puis d'ananas et enfin de citron dans le jus de fruits</i></p>	
3	<p><b>Les allergènes s'il y en a dans le produit (14 allergènes majeurs à déclarer)</b>  <i>Doivent être mis en évidence (en gras ou soulignés) dans la liste des ingrédients</i>  <i>Ex : Farine de <b>blé</b>, sucre blanc, huile de colza, <b>œuf</b>, poudre à lever</i></p>	
4	<p><b>Dans certains cas : La quantité de certains ingrédients ou catégories d'ingrédients</b>  <i>S'il est fait mention des ingrédients dans la dénomination de vente du produit ou est généralement associé à cette dénomination et ou lorsqu'un ingrédient est mis en évidence dans l'étiquetage (mots, images...)</i>  <i>Ex : Sandwich jambon beurre : le pourcentage de jambon et beurre doivent être indiqués dans la liste d'ingrédient : « [...], jambon 10%, beurre 2% »</i></p>	
5	<p><b>La quantité nette de denrée alimentaire</b>  <i>Correspond au poids net de produit contenu dans l'emballage en g, kg, ml ou L</i>  <i>Ex : 10 biscuits de 30g dans un paquet de gâteaux = poids net de 300 g</i></p>	
6	<p><b>La date limite de consommation (DLC) ou date de durabilité minimum (DDM)</b>  <i>Ex : Assorti de la mention : « A consommer jusqu'au... » pour les produits frais ou « A consommer de préférence avant (le)... » pour les produits secs</i></p>	
7	<p><b>Dans certains cas : Les conditions particulières de conservation et/ou d'utilisation</b>  <i>Pour permettre une bonne conservation ou une bonne utilisation de la denrée après ouverture de son emballage, les conditions de conservation et le délai de consommation sont à indiquer lorsque cela est nécessaire</i>  <i>Ex : « A conserver à l'abri de la lumière », « Après ouverture à consommer dans les 24h » ...</i></p>	



# Liste des 12 mentions obligatoires du règlement INCO

	Critères à vérifier sur son étiquette produit	Présent sur l'étiquette ?
8	<b>Le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitant du secteur alimentaire</b> <i>L'exploitant sous le nom ou la raison sociale duquel la denrée alimentaire est commercialisée</i> <i>Ex : Nutractiv – 123 boulevard Louis Blanc 85000 La Roche-sur-Yon</i>	
9	<b>Dans certains cas : le pays d'origine ou le lieu de provenance</b> <i>Cas spécifiques pour la viande et le lait ainsi que dans les produits contenant de la viande et du lait en certaines proportions. Se référer à la réglementation relative au pays d'origine ou lieu de provenance pour plus d'informations</i> <i>Ex : Brique de lait : « Origine France »</i>	
10	<b>Dans certains cas : Un mode d'emploi lorsque son absence rendrait difficile un usage approprié de la denrée alimentaire</b> <i>Ex : Pour les produits à reconstituer, les produits à réchauffer, les produits à décongeler... Non nécessaire pour les produits à consommer en l'état (ex : biscuits, jus de fruits, yaourts, fromages...)</i>	
11	<b>Dans certains cas : Titre alcoométrique volumique acquis (boissons &gt;1,2% d'alcool)</b> <i>A indiquer sur les boissons à plus de 1.2% d'alcool</i> <i>Ex d'une bouteille de vin rouge : 14.5% vol.</i>	
12	<b>La déclaration nutritionnelle</b> <i>Correspond au tableau des valeurs nutritionnelles obligatoire sur tous les produits alimentaires pré-emballés (sauf exceptions de l'eau, de l'alcool).</i> <i>Ordre de déclaration des nutriments dans le tableau ainsi que des règles au niveau des arrondis à respecter</i>	